



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 12 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le 12 juin à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Jean-Luc BOURGEAUX, André LEFEUVRE et Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean-Luc OHIER (suppléant de M. Jacques BENARD), Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : de M. Joël SIELLER à M. Philippe LETOURNEL et de M. BONNIN à M. NADESAN

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER, Marc HERVE, Philippe BONNIN, Jacques BENARD

Assistaient également : Madame PERRATON et Messieurs DECONCHY, ISAMBERT et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 05 juin 2018

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/06/04 Création d'un poste d'Ingénieur Principal

Comité Syndical du 12 juin 2018

N°18/06/04 Création d'un poste d'Ingénieur Principal

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale.

Vu le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux modifié le 09 mars 2017

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, monsieur le *Président* propose au comité syndical la création d'un emploi d'Ingénieur principal pour assurer les missions de responsable du pôle ressources.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) CREER un poste d'ingénieur principal territorial, à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018

2°) DECIDER la suppression, en parallèle, d'un emploi permanent à temps complet d'Ingénieur,

3°) INSCRIRE les crédits nécessaires au budget

4°) AUTORISER le Président à procéder à la nomination

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 12 juin 2018

Le Président,



Auguste FAUVEL